

DOSSIER DE CANDIDATURE
SECONDE Section européenne ANGLAIS
Année scolaire 2024-2025

Ce dossier devra être retourné dûment complété au Lycée AUBANEL pour le **vendredi 24 MAI 2024**

NOM ET PRENOM **NATIONALITE**

SEXE : F M NE(E) LE A

ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2022/2023 (NOM ET ADRESSE)
.....
..... TEL. DE L'ETABLISSEMENT :

ETABLISSEMENT : PUBLIC REP + PRIVE SOUS CONTRAT PRIVE HORS CONTRAT

ELEVE : BOURSIER NON BOURSIER EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE

DISPOSITIF DES CORDEES DE LA REUSSITE

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL (PERE-MERE-AUTRE)
.....

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL : E-MAIL :

MOBILE :

ETUDE DE LA LANGUE ANGLAISE

➤ **ANGLAIS** DEPUIS LA CLASSE DE

➤ SECTION EUROPEENNE **ANGLAIS** DEPUIS LA CLASSE DE

A COMPLETER PAR LES ENSEIGNANTS DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2023/2024

Avis motivé du **professeur d'ANGLAIS** sur la candidature de l'élève :
Curiosité, esprit d'analyse, motivation, intérêt pour l'anglais, implication personnelle, participation orale,
capacité de travail...

Nom et signature de l'enseignant.....Cachet de l'établissement

Avis motivé du **professeur d'HISTOIRE-GEOGRAPHIE** sur la candidature de l'élève :
Curiosité, esprit d'analyse, motivation, intérêt pour l'anglais et **l'histoire-géographie**, implication
personnelle, participation orale, capacité de travail ...

Nom et signature de l'enseignant.....Cachet de l'établissement

Avis motivé du **professeur principal de la classe** :
Curiosité, esprit d'analyse, motivation, implication personnelle, capacité de travail...

Nom et signature de l'enseignant.....Cachet de l'établissement

OBLIGATOIRE



Signature du chef d'établissement d'origine + cachet de l'établissement

Communication des résultats Engagement de l'élève et des représentants légaux

Les élèves seront retenus en section européenne sous réserve de l'obtention du passage en Seconde générale et technologique.

Les élèves qui intègrent une section européenne **s'engagent à poursuivre cet enseignement pendant trois ans (de la Seconde à la Terminale) et à participer aux échanges linguistiques mis en place dans ce cadre.**

Les résultats seront communiqués aux familles courant juin 2024.

⚡ Attention l'admission en section européenne **ne constitue pas une mesure dérogatoire** de la carte scolaire !

Ainsi, il appartient aux représentants légaux des élèves retenus en section européenne de remettre **la fiche de demande de dérogation** dûment complétée à la direction de l'établissement fréquenté en 2023/2024.

A remplir par le représentant légal de l'élève

NOM DU LYCEE DE SECTEUR :

SIGNATURE DE L'ELEVE

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

NOM/PRENOM DE L'ELEVE :

Constitution du dossier de candidature

Pour être complet, ce dossier de candidature devra comporter :

- ⇒ les avis motivés du professeur d'anglais, d'histoire-géographie et du professeur principal de l'élève + le tampon de l'établissement,
- ⇒ une copie des bulletins du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre de 3^{ème} (ou du premier semestre)

Et être retourné pour **le vendredi 24 mai 2024** au :

Lycée Théodore AUBANEL
Secrétariat de M. le Proviseur
14 rue de la Palapharnerie – CS 10070
84918 AVIGNON CEDEX 9